



Le Poulpe

Été 2018

BULLETIN DE LIAISON DE LA SEPANSO GIRONDE

Les Nouvelles

Edito

Nous vivons une période de grands bouleversements politiques, autant au plan international que national. Le gouvernement français s'est engagé à poursuivre les réformes promises et l'environnement est également l'objet de grandes déclarations d'intentions, la dernière en date étant le plan Biodiversité annoncé à grand renfort de symboles par le Ministre de la Transition écologique, avec ses 90 mesures dont notre région devrait pouvoir bénéficier.

On pourrait s'attendre à ce que les actions fortes contre l'étalement urbain fassent stopper toute urbanisation dont les conséquences sont dramatiques pour la biodiversité en raison de l'imperméabilisation des sols engendrant de graves inondations et des insuffisances de rechargement des nappes phréatiques. Mais le Premier ministre a déjà précisé qu'il s'agissait des pertes nettes de sols naturels et agricoles, c'est-à-dire non compensées par des couvertures de sols, des toits végétalisés...

Qu'en sera-t-il des projets d'infra-structures, hyperconsommatrices de sols naturels et agricoles, tels que le projet de LGV GPO entre Bordeaux et Toulouse et Bordeaux et le Pays basque, ou la déviation du Taillan ou la voie rétro littorale Nord du bassin d'Arcachon

Réexaminer ces grands projets serait un signe positif envers les populations de la Région et plus particulièrement du département de la Gironde, mais ne soyons pas trop naïfs.

C.G.

Epandage de pesticides à Villeneuve les Blaye : renvoi devant le tribunal

En mai 2014, des élèves et leur institutrice avaient été pris de malaises, après des épandages de produits phytosanitaires par deux viticulteurs voisins de l'école.

La direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et la forêt (DRAAF) ayant estimé qu'il n'était « pas possible d'attester formellement de la matérialité de l'infraction », le parquet de Libourne avait classé l'affaire sans suite en avril 2015. La SEPANSO qui avait porté plainte contre X en mai 2014, avait contesté cette décision.

Fin décembre 2015, le parquet de Libourne ayant finalement ouvert une information judiciaire contre X pour « utilisation inappropriée de produits phytopharmaceutiques », la SEPANSO s'est constituée partie civile. Le 4 septembre 2017, le juge d'instruction de Libourne ordonne le dépôt du dossier au greffe.

Les avocats ayant fait appel, la procureure générale près la Cour d'appel de Bordeaux, considérant que les charges sont suffisantes à l'encontre des deux viticulteurs, prononce le renvoi de l'affaire devant le tribunal correctionnel de Libourne.

Le gouvernement et l'UE n'ayant pas encore réussi à interdire ce genre de produits, l'essentiel, pour la SEPANSO et son avocat Me Ruffié, est que le débat sur la dangerosité des pesticides en agriculture ne retombe pas dans l'oubli. @@@

L'enduro du Gulp enfin remis en question

Monsieur le Préfet de Région imposant des études environnementales préalables à toute autorisation de la prochaine course de motos sur la plage de Grayan-et-l'Hôpital, les organisateurs de la course ont décidé de ne pas s'obstiner. C'est avec satisfaction que la SEPANSO, depuis toujours oppo-

sée au développement des sports mécaniques en pleine nature, a pris acte de la rigueur affichée par le Préfet et de la sage décision du Moto-club.

Outre le dérangement de la faune, cette compétition avait pour conséquence de soumettre un secteur dunaire fragile à un important piétinement du public dont l'incidence sur la conservation du site est forcément négative. Nous rappelons que ce secteur fait partie du site Natura 2000 des « Dunes du littoral Girondin, de la Pointe de Grave au Cap Ferret » en raison de l'existence d'une flore et d'une faune remarquables. Le secteur du Gulp avait été « volontairement oublié » sur la carte initiale du site Natura 2000 et la SEPANSO a dû exiger sa réintroduction. Au moment où survient une prise de conscience générale concernant l'effondrement de la biodiversité partout en France, il serait incohérent de favoriser des activités qui dégradent les habitats naturels et perturbent la flore et la faune sauvages d'un site exceptionnel faisant partie du réseau européen Natura 2000. @@@

Été 2018

1



Sortie des adhérents de la SEPANSO au pied de la dune du Pilat

La chaleur excessive de la veille et le gros orage de la nuit ayant découragé certains participants, nous n'étions que huit, ce 1^{er} juillet, à parcourir le pied de la dune du Pilat, sous la conduite de Jean-Marie Froidefond. Il nous a fait découvrir les différents empilements de dunes, remontant à plus de 3 500 ans jusqu'à aujourd'hui. Les alternances de climats humides ont favorisé l'implantation de la végétation et la formation de paléosols (il en existe 4) dont certains sont visibles depuis la plage de la Corniche.

Dans la partie nord de la Dune, au niveau de la

plage, nous observons l'altos du paléosol 1. Un peu plus loin apparait, à 2 m environ au dessus de la plage, le paléosol 2, très épais dans cette partie nord. A cause de l'imperméabilité de ces paléosols, le pied de dune présente des sources d'eau douce (exurgences) en provenance de l'arrière dune.

Ce parcours nous a permis de trouver des espèces typiques de la flore particulière des dunes : plantes présentant des caractères d'adaptation aux conditions très rudes de ces milieux. Celles de la dune blanche (immortelles, oyat, liseron...) sont adaptées à la sécheresse et à l'ensablement, celles du haut de plage et dune embryonnaire (cakilier, bette maritime, ...) sont aptes à supporter le sel. Le plus étonnant est de retrouver des espèces échappées des jardins (Yucca) ou bien de zones humides (saule, peuplier, roseaux...) au niveau des exurgences, en pied de dune..

La chaleur étant très supportable en matinée, les participants, apparemment satisfaits de cette petite excursion, en redemandent d'autres. @@@

Pourquoi se gêner

Au printemps 2015, M. Baptiste Laporte, gérant de la société « Le Blockhaus », bénéficiant de complicités, avait installé une cabane d'environ 25 m2 sur une parcelle sous-louée sur la plage de la Corniche, en front de mer au pied de la dune du Pilat, ceci sans autorisation ni permis de construire et qui plus est dans le site classé « **Dune du Pilat et forêt usagère de La Teste** ». La cabane intitulée «le Blockhaus » abritait un restaurant qui n'avait fait l'objet d'aucune demande d'autorisation. Le restaurant installé sur la plage, a été ensuite agrandi et agrémenté de deux terrasses pour une superficie totale e 100 m2, faisant obstacle au passage des piétons, dans un lieu public.

La gendarmerie avait dressé un procès verbal en 2017, la SEPANSO s'était constituée partie civile en tant qu'association de protection de la nature, reconnue d'utilité publique depuis 1982.

Il s'agit de faits très graves et, après un premier jugement, le gérant de la société « Le Blockhaus » et son complice ont été condamnés en appel par le Tribunal correctionnel de Bordeaux, en mars 2018, à remettre le site en état et à verser des amendes ainsi que des indemnités à la SEPANSO. @@@

Abattages systématiques d'arbres en métropole bordelaise

Le réaménagement de la Place Gambetta à Bordeaux doit entraîner l'abattage de 17 marronniers sains, septuagénaires pour la plupart. Différents prétextes fallacieux sont donnés par les maîtres d'ouvrage (ville et métropole bordelaise), parmi lesquels :

- ces arbres seraient malades. Pourtant, l'étude phytosanitaire a établi qu'ils étaient sains, bien que souffrant, comme tous les êtres vivants, des conditions de vie urbaine avec la circulation automobile et la pollution qu'elle engendre ;
- on replantera d'autres arbres, moins gênants pour la vue sur le patrimoine architectural de la ville, ... ceci au détriment de la nature dont les habitants de la ville ont pourtant bien besoin. Les futurs autres arbres, souvent exotiques, devront atteindre au mieux des dizaines d'années avant de remplir toutes les fonctions écologiques (ombre, stockage de CO2, oxygénation de l'air atmosphérique...) des marronniers d'âge respectable.

Des habitants réunis en collectif « Les Marronniers de Gambetta » se sont mobilisés pour tenter de sauver ces arbres qui rendent des services écosystémiques de grande valeur et sont des éléments emblématiques du paysage urbain. Le collectif propose au maire de Bordeaux un nouveau projet, dessiné par un paysagiste, et permettant de conserver ces arbres. Il organise également, chaque mois, un événement pour faire connaître et plaider la cause de ces arbres. Le jour du 14 juillet, c'était un pique-nique festif, Place Gambetta sous les marronniers.

Devant les menaces d'abattage massif d'arbres dans d'autres quartiers en cours de réaménagement et densification, un nouveau collectif « **Aux arbres citoyens ! Bordeaux** » vient également d'être créé afin de sensibiliser citoyens et élus pour une meilleure gestion de la nature en ville.

La SEPANSO, inquiète par les transformations de la ville, laissant peu de place à la nature, soutient les actions de ces collectifs. On peut également signer les pétitions sur :

(<https://www.change.org/p/fdd-ne-laissez-pas-couper-les-marronniers-de-la-place-gambetta>). et

(<https://www.change.org/p/mairie-de-bordeaux-sauvons-les-arbres-de-la-rue-%C3%A99phine>).

@@@@@



CD Trans condamnée à 150 000 euros d'amende, deux ans après l'explosion sur le site de Bassens

France Bleu Gironde, (jeudi 3/05/2018) P-M. Gros,

La Société CD Trans, spécialisée dans le transport de matières dangereuses, a été condamnée jeudi après-midi à 150.000 euros d'amende, dont 50.000 avec sursis pour diverses infractions sur cette installation classée. En avril 2016, plusieurs camions-citernes avaient explosé sur le site de Bassens.

L'explosion sur le site de Bassens, le 3 avril 2016, avait provoqué d'importants dégâts matériels

Le procès avait eu lieu le 17 mai dernier, le jugement a été rendu ce jeudi en début d'après-midi : la société CD Trans, spécialisée dans le transport de matières dangereuses, a écopé devant le tribunal correctionnel de Bordeaux d'une amende de 150.000 euros, dont 50.000 euros avec sursis, pour plusieurs manquements aux règles de sécurité sur une installation classée Seveso.

Il y a deux ans, le 3 avril 2016, plusieurs camions-citernes avaient explosé sur le parking de l'entreprise, à Bassens. Des véhicules de gaz liquéfié stationnaient sur ce parking, sans autorisation préalable, a estimé la justice. Lors de l'audience il y a deux semaines, le procureur avait requis une amende de ce montant.

Pour maître François Ruffié, avocat de la Sepanso, l'association de défense de l'environnement, partie civile dans ce dossier, "c'est une décision proportionnée à la gravité de ce qui s'est passé". On peut parler d'accident industriel, heureusement il n'y pas eu de victimes, mais de gros dégâts. CD Trans aurait dû se déclarer, elle ne l'a pas fait, elle n'a pas permis à l'administration de prendre conscience du risque qu'il faisait courir aux riverains".

.....
La société devra également payer deux contraventions de 3.000 chacune, plus 10.000 de dommages et intérêts à la Sepanso. CD Trans a dix jours pour faire appel de cette décision de justice.

Charente-Maritime : condamnés pour trafic de civelles

Sud Ouest (01/06/2018) YANN SAINT-SERNIN

BORDEAUX Hier, deux Charentais-Maritimes ont été condamnés à de la prison ferme pour un trafic de civelles. Le tribunal a, fait rarissime, retenu l'infraction de « bande organisée » réservée au banditisme .

Le braconnage de pibales (appelées également civelles) fait figure de sport national sur la façade atlantique. Après la reproduction des anguilles dans la mer des Sargasses, sous l'effet du Gulf stream, les civelles (les alevins) arrivent principalement en France. Ultra-protégée depuis 2009 car menacée d'extinction, la pibale ne peut être pêchée que sous de strictes conditions et en quantités limitées. Sa rareté aiguise encore plus les convoitises des gastronomes du monde entier. En Asie, le kilo d'alevins peut ainsi atteindre 4 000 à 6 000 euros.

Un marché particulièrement porteur pour les trafiquants qui depuis quelques années ont délaissé les méthodes et circuits artisanaux pour s'inspirer des pratiques liées aux grands trafics. En témoigne le jugement prononcé hier par le tribunal correctionnel de Bordeaux. Considérés comme les têtes de pont d'un trafic, Steven Chesse et Pascal Labiche ont été respectivement condamnés à deux ans de prison ferme et deux ans dont un an avec sursis. Ils devront également s'acquitter de 30 000 euros d'amende chacun.

163 kilos dans le fourgon

L'affaire avait débuté par un banal contrôle des douanes à Virsac (33) en février 2016. Un fourgon en route pour l'Espagne et loué dans une grande surface à Rochefort était intercepté au péage de l'autoroute. À son bord, deux hommes et... 160 kilos de pibales. Les douaniers ont rapidement établi que la cargaison relevait du marché illégal de la civelle. Également poursuivis, les deux conducteurs sont restés très discrets

Les autres ne donneront guère plus de détails. « Il y a beaucoup de pertes de mémoire dans ce dossier » soupire la présidente Caroline Baret.

Mais dans le trafic de pibales, trafiquants et forces de l'ordre semblent avoir changé d'échelle. Les moyens déployés par les douanes judiciaires évoquent plus les trafics de stupés que la lutte contre le braconnage : écoutes téléphoniques, géolocalisations...

Moins risqué que le narcotrafic

« Ces trafics prennent le pas sur celui des stupés. Ils sont tout aussi rentables et sont réputés moins risqués, puisque jusqu'à présent ce sont souvent des amendes qui sont requises » observe la procureur Nathalie Queran. « On a un réseau à deux têtes avec un écoulement principalement en Espagne, mais avec une stratégie de développement qui semblait s'orienter vers la Hollande, la Russie ou le Maroc » continue la magistrate qui a requis 5 ans de prison contre le principal prévenu.

.....Pascal Labiche, qui ne s'est pas présenté à l'audience s'intéressait de près à la mise en place de circuits financiers acrobatiques. « Il est tombé sur un notaire qui a accepté d'envoyer de l'argent sur un compte en Russie » relève la présidente.....

Les deux autres prévenus ont été condamnés à des peines avec sursis avec mise à l'épreuve. Deux pêcheurs également poursuivis ont pour leur part été relaxés. **Les condamnés devront également verser 10 000 euros de dommages et intérêts à la Sepanso (1) qui s'était constitué partie civile.**

La vie des Réserves Naturelles



Le livret programme "Balades sur les Réserves Naturelles" (également consultable sur le site de la SEPANSO) vous donnera toutes les précisions nécessaires pour participer aux visites ou aux activités organisées sur les trois Réserves Naturelles de France, situées en Gironde et gérées pour le compte de l'Etat par la fédération SEPANSO Aquitaine. : <http://www.sepanso.org/reserves/balades-nature-2017.pdf>

RN Bruges - Renseignements et réservations :
RN Bruges 05 56 57 09 89 (gratuit sauf exceptions)

Samedi 5 août (9h - 12 h) : Les papillons diurnes et les fleurs mellifères
Dimanches 6 et 20 août, 3 septembre, 8 et 29 octobre, 19 novembre, 10 et 31 décembre (9 h - 12 h) : découverte de la faune et de la flore
Vendredi 18 août : balade au crépuscule
Samedi 19 août (9h - 12h) : favoriser la biodiversité au jardin.
Samedi 23 septembre (9h - 12h) : pâturage extensif et élevage bio
Dimanche 24 septembre (19h - 22h) : le petit monde des bouses
Samedis 7 octobre, 18 novembre (9h - 12 h) : Aider à l'accueil du public (formation bénévoles)
Samedi 28 octobre (9h - 12 h) : planter une haie (conseils pour favoriser la biodiversité)

Samedi 25 novembre (9h - 12 h) : Reconnaissance des champignons
Samedi 9 décembre (9 h -12 h) : traces et indices
Samedi 30 décembre (9 h - 12 h) : aménager un poste de nourrissage (4 €)

RN Cousseau : Réservations : OT Médoc-Océan 05 56 03 21 01

Dimanches 23, 30 juillet, 6, 13, 20, 27 août, 10 septembre, 22 octobre ; Lundis 24, 31 juillet, 7, 14, 21 août, mercredis 25 juillet, 2, 9, 16, 23 août (9h 30- 13h) : visite guidée de la réserve (5 € adultes /2 € enfants).
Mardis 25 juillet, 3, 15, 22 août ; jeudis 27 juillet, 17, 24 août (10 h à 12 h 30) : visite "Mini Cousseau" (3 € adultes /1€ enfants)
Dimanche 10 septembre (9 h 30 - 13 h)
Samedi 23 septembre (9 h 30 - 16 h) : La jussie, une espèce invasive (chantier nature)
Samedi 7 octobre (9h30 - 17 h 30) : rando Cousseau (5 € adultes /2 € enfants).
Samedi 4 novembre (14 h à 17 h 30) : sortie champignons avec un spécialiste (5 € adultes /2 € enfants).
Dimanches 19 novembre (14 h - 16 h 30), 3 décembre : visite "Mini Cousseau" (3 € adultes /1€ enfants)

RN Arguin : renseignements et réservation 05 56 22 12 85 (sauf exception)

Tous les jours de juillet et août , et vendredi 1er au dimanche 3 septembre (11 -18 h) : accueil posté (exposition et point d'observation des oiseaux)
Tous les mercredis de juillet (10 h - 17 h), Dimanches 17 septembre (10 h - 16 h) : Dune du Pilat - Banc d'Arguin
Dimanche 8 octobre (10 h - 16 h) : Les oiseaux migrateurs (25 € adultes, 20 € enfants) réservation 05 56 66 45 87
Dimanche 22 octobre (10 h - 16 h) : ramassons les déchets (chantier nature)
Dimanches 5 novembre et 3 décembre (9 h 30 - 12 h 30) : accueil posté : les oiseaux hivernants du Bassin (RDV plage de la Hume à Gujan). Dimanche 17 décembre (9 h - 13 h) : Les oiseaux hivernants, balade en bateau dans le dédale des chenaux du bassin d'Arcachon (25 € adultes, 20 € enfants) réservation 05 56 66 45 87

Des rencontres ciblées peuvent être organisées à la demande des adhérents. N'hésitez pas à demander un rendez-vous par téléphone ou par mail. Nos commissions de travail (Eau, Bassin d'Arcachon, Forêt, Agriculture, communication ...) sont également ouvertes à tous nos adhérents et associations affiliées, à raison d'un représentant par association. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous investir dans l'une d'entre elles.

Vous trouverez toutes les informations sur la vie de la SEPANSO, les informations relatives aux dossiers en cours, les enquêtes d'utilité publique... sur le site Internet de la SEPANSO : www.sepanso.org

Afin de donner une plus grande place aux informations qui concernent notre département, la SEPANSO Gironde a créé son propre site internet. : www.sepanso.org/gironde/



Pour recevoir le Poulpe, n'hésitez pas à nous transmettre votre adresse électronique à l'adresse suivante : lepoulpe.sep@wanadoo.fr

**SEPANSO Gironde - 1 rue de Tauzia - 33800 BODEAUX
Tel : 05 56 91 33 65 - Fax : 05 56 91 85 75
email : sepanso33@sepanso.org**

Été 2018

4